

ANNEXE 4

**Méthode et outil d'identification et de formalisation des
externalités positives :**

grille de questionnement (ou matrice) ISO 37101

Introduction

Afin de structurer et de formuler les objectifs stratégiques de son projet, le porteur de projet pourra utiliser la grille de questionnement (ou matrice) ISO 37101 fournie à la fin de la présente annexe.

Il s'agit d'un instrument permettant d'identifier et de structurer les objectifs d'un projet urbain ou territorial, et en particulier d'un projet de transformation de friche, en interrogeant de manière systématique les finalités du développement durable auquel il concourt, par la mise en œuvre des domaines d'action à disposition du porteur de projet.

Les **finalités** décrites dans la grille ont fait l'objet d'un consensus international, et recourent de nombreux référentiels existants : résilience, bien-être, attractivité, présentation de l'environnement, gestion rationnelle des ressources et cohésion sociale.

Les **domaines d'action** sont également « classiques », et reprennent les grandes familles de l'action publique : éducation, santé, mobilité.... Ils sont classiquement les suivants : gouvernance, responsabilisation et engagement ; éducation et renforcement des compétences ; innovation, créativité et recherche ; santé & soins ; culture et identité collective ; économie, production et consommation durable ; vivre ensemble, interdépendance et solidarité ; cadre de vie et environnement professionnel ; sûreté et sécurité ; infrastructure et réseaux ; mobilité ; biodiversité et services écosystémiques.

Le porteur de projet peut s'il le souhaite, préciser ces domaines d'action.

Modalités d'utilisation

Cet outil peut s'utiliser seul ou en équipe. Une séance de travail de quelques heures permet de rendre plus lisibles, opérationnels et exhaustifs les objectifs d'un projet.

Les pré-requis à l'utilisation de cette matrice sont les suivants :

- Avoir dressé un état de référence, sur le périmètre visé, des points que le projet doit faire évoluer : mobilité, emploi, mixité sociale, logement...
- Avoir formulé une ambition pour le projet : permettre l'accès facile et rapide aux services et aux secteurs d'emploi de toute la population de tel secteur...
- Avoir listé sommairement les résultats attendus qui font consensus autour du projet : réduire la part modale de la voiture de x% sur tel périmètre, augmenter les flux entrants et sortants du quartier Y de z%...

L'utilisation de la matrice se déroule en trois temps :

- **Premier temps** : positionner les objectifs déjà identifiés au croisement des domaines d'action qu'ils mobilisent, et des finalités qu'ils visent.

Exemple : limiter la construction de nouveaux bâtiments de XX% en réutilisant XX bâtiments présents sur le site se situe aux croisements du domaine d'action « Infrastructure et réseaux » et de la finalité « utilisation rationnelle des ressources ».

Attention : les objectifs doivent être exprimés en termes de résultats (sociaux, économiques, environnementaux), et non de réalisations (linéaire de tramway réalisé...ce qui relève du plan d'action).

Il est par exemple envisageable de porter un objectif de changement d'image de la friche, traduit par l'afflux de XX usagers chaque année (par exemple), au croisement du domaine d'action « Cadre de vie et environnement professionnel » et de la finalité « attractivité ».

À noter que des domaines d'action peuvent être rajoutés à la liste de 12 domaines proposée dans la grille.

La grille complétée avec ces résultats attendus permet de synthétiser de manière très visuelle la cartographie des externalités du projet.

- **Second temps** : ces résultats attendus, ou objectifs stratégiques, seront ensuite traduits en plans d'action.

Par exemple : les réalisations associées à l'objectif de changement d'image peuvent être par exemple la création d'une salle de spectacle, et d'un programme d'événements précédant la mise en service du projet de transport, qui en amorce les usages.

Certaines actions, notamment celles relevant de la conception et de la mise en œuvre du projet de transport proprement dit, seront communes à tous les objectifs.

- **Troisième temps** : une fois les plans d'action établis, le porteur de projet devra les hiérarchiser, les ordonnancer, et organiser les moyens et les partenariats permettant de les mettre en œuvre.

Matrice

[illegible]